

COMMUNIQUE :

Lancement officiel de la campagne contre le vol des téléphones mobiles.

Mr Gaceb Ahmed, Directeur Général de l'autorité de régulation de la poste et des télécommunications a procédé, mercredi le 9 novembre 2005, au lancement officiel de la campagne contre le vol des téléphones mobiles. Un phénomène qui prend des proportions alarmantes dans la société algérienne

L'ARPT a associé les services de la DGSN et ceux de la Gendarmerie Nationale ainsi que les 3 opérateurs pour étudier, ensemble, les moyens à mettre en place pour éradiquer ce fléau ou à la limite diminuer de son ampleur

A cet effet trois commissions ont été installées

1. La commission technique pour étudier les moyens qu'il fallait réunir pour pouvoir bloquer les téléphones volés
2. La commission pratique pour déterminer les procédures à appliquer par le citoyen en cas de vol
3. La commission d'information pour sensibiliser le citoyen et le préparer à cette grande opération

La commission technique, a demandé au trois opérateurs d'acquérir les équipements (EIR) qui leur permettent de bloquer les téléphones volés à partir de l'IMEI ou le numéro de série.

La seconde commission a déterminé les démarches que doit entreprendre un citoyen victime d'un vol pour bloquer son téléphone mobile, à savoir:

1. Appeler le service clients de l'opérateur pour suspendre la ligne
2. Déposer plainte auprès du commissariat de police ou de la brigade de Darak Al Watani les plus proches du lieu du vol en fournissant le numéro IMEI du téléphone volé
3. Déposer une copie de l'attestation de dépôt de plainte auprès du service clients de l'opérateur

La troisième commission a lancé durant l'été un pré campagne qui consistait en l'envoi des SMS pour sensibiliser les abonnés et les inviter à enregistrer leur IMEI et être vigilant .Le citoyen s'est déjà familiarisé avec le code *#06# qui lui permet d'accéder aux 15 chiffres de son IMEI avant même le lancement de la campagne .La même commission a édité des dépliants qui sont actuellement disponibles dans tous les points de ventes des opérateurs, dans les bureaux de postes et également dans les commissariats de police et ce afin d'expliquer les grandes lignes de cette opération dont le but principal est d'informer et sensibiliser le citoyen contre le vol du téléphone mobile

Ce dispositif sera accompagné dans les prochains jours par un cadre réglementaire et juridique; une commission présidée par les services du Ministère de la poste et des TIC et à laquelle prennent part l'ARPT, la DGSN, le Ministère de la justice et le ministère du commerce se penche actuellement sur l'élaboration d'un décret ou d'une législation pour interdire l'altération ou le maquillage de l'IMEI (le flashage)

Le directeur général de l'autorité de régulation de la poste et des télécommunication, Mr Gaceb Ahmed a répondu aux questions des nombreux journalistes venus pour couvrir l'évènement et rappelé à l'assistance que cette opération ne peut réussir qu'avec l'aide de tous et notamment de la presse qui joue un rôle important dans ce genre d'actions.